

Le stockage de l'énergie électrique : une dimension incontournable de la transition énergétique

Déclaration du groupe de la CFTC

En prenant l'engagement de diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050, notre pays s'est assigné une obligation de résultat. Pour y parvenir, il est impératif de définir dès à présent les moyens de réaliser cet objectif, de cerner les contraintes, d'étudier les coûts finaux que les Français devront supporter pour satisfaire leurs besoins en énergie. Si les énergies renouvelables représentent une piste intéressante, leur caractère intermittent pose un problème.

L'avis sur le stockage de l'énergie électrique présente, à cet effet, des solutions intéressantes et innovantes pour réussir la transition énergétique. Il étudie les techniques existantes selon leur maturité, leur coût, les conditions de leur développement et de leur utilisation de manière sécurisée ainsi que le niveau de la recherche en cours. L'électricité ne pouvant être stockée directement, il examine aussi les modalités et les temps de stockage/déstockage ; le problème apparaît réellement pour l'usage du véhicule électrique dont l'essor est lié à une recharge rapide de la batterie.

L'avis constate que la France, bien équipée en barrages hydroélectriques, a privilégié les stations de transfert d'énergie par pompage (STEP).

Il évoque ainsi les autres modes de stockage existants : chimique au moyen de l'hydrogène, thermique, inertiel et électrique.

L'avis met l'accent sur la grande qualité du réseau électrique français et son réseau d'interconnexion, couvrant les besoins du pays et assurant un approvisionnement continu et sécurisé.

Le groupe de la CFTC partage l'essentiel des préconisations d'un avis qui a le mérite de poser clairement les conditions de réussite de la transition énergétique. Nous retiendrons à cet effet quatre idées nous paraissant dominantes :

- fixer le prix des émissions de CO₂ à leur coût réel, c'est-à-dire au regard des dégâts occasionnés et à partir de cet item opérer des choix de modes de stockage. Mais, pour la CFTC, il faut étudier la possibilité de stocker du carbone, pour le réutiliser, l'ADEME ayant justement lancé un appel à manifestation d'intérêt ouvrant la voie au financement de démonstrateurs dédiés à la valorisation du CO₂ ;
- soutenir la recherche, favoriser les coopérations au niveau des PME pour bâtir des filières industrielles dans notre pays mais aussi au niveau européen ;

- investir Outre-mer pour équiper des territoires non interconnectés et qui ont de réels besoins à satisfaire pour être au niveau de la métropole ;
- évaluer les coûts des différents modes de stockage possible et leur impact final pour le consommateur.

Le groupe de la CFTC a voté cet avis en félicitant le rapporteur, qui a réussi à rendre un sujet très technique à la portée de tous.